



# Déclaration liminaire des élu(e)s CGT CAPL Catégorie C *Tableau d'avancement échelon spécial ( 8<sup>ème</sup> échelon ).*

Tarbes, le 16 octobre 2012

Madame la Présidente ,

Les élus CGT Finances Publiques des Hautes Pyrénées souhaitent revenir sur le scandale que constituent les conditions d'accès au 8ème échelon du grade d'agent administratif principal de 1ère classe.

**Le contingentement du volume de promotion pour l'accès au 8e échelon a des conséquences graves pour les agents de catégorie C :** ils ne pourront pas bénéficier automatiquement de l'indice majoré 430, soit un gain de 14 points (64,82 € brut) accompagné d'une majoration de l'indemnité d'administration et de technicité et, éventuellement, de l'indemnité de résidence et du supplément familial de traitement.

- ▶ De nombreux AAP1 qui justifient d'au moins 3 ans d'ancienneté dans le 7e échelon partiront à la retraite sans bénéficier du 8e échelon (cela représente une perte de 48,62 € pour une pension à taux plein).
- ▶ Pour la CGT, l'administration cherche, une fois de plus, à faire des économies sur le dos des personnels les moins rémunérés. Et qui sont-ils ces personnels, ou plutôt, qui sont-elles ? En majorité des femmes, qui ont interrompu leur carrière ou ont travaillé à temps partiel pour élever les enfants.

**Ce sont elles, dans nos services, qui vont se voir appliquer les décotes au moment de la liquidation de leur pension, ce sont elles qui doivent retarder leur départ en retraite pour quelques euros, lesquels compteront davantage pour boucler les fins de mois que leur retraite sera à 3 chiffres.... Car oui ! Des collègues partent à la retraite avec moins de 1000 euros.**

**Alors vous comprendrez pourquoi, à la CGT, nous qualifions d'obscène le contingentement pour l'accès au 8ème échelon.**

Voilà ce que les élus CGT voulaient vous dire en première intervention. Nous continuerons à nous battre pour que l'accès au 8ème échelon soit banalisé et ouvert à l'ensemble des agents remplissant les conditions statutaires pour y accéder.

Par ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir qu'en dépit des changements politiques intervenus au printemps 2012 et malgré les engagements Ministériels initiaux, le plan de qualification pour les promotions intra-catégorielles est remis en cause dès 2012 pour les catégories B et C et que de fortes restrictions sont annoncées pour la période 2013/2014.

Les restrictions budgétaires produisent ainsi leurs premiers effets, car ce sont bien toutes les promotions par tableaux d'avancement , concours, examens professionnels et listes d'aptitude pour les années pour les années 2012/2013/2014 qui sont menacées.

Tarbes, le 16 octobre 2012

**Syndicat CGT Finances Publiques  
Section des Hautes Pyrénées  
Centre des Finances Publiques de Tarbes  
1 boulevard du maréchal Juin  
65 023 Tarbes cédex 9  
<http://www.financespubliques.cgt.fr/65/>**

[cgt.ddfip65@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.ddfip65@dgfip.finances.gouv.fr)

**Les suppressions d'emplois chiffrées à 2023 dans le budget 2013 en sont une autre traduction concrète.**

**La réduction des frais de fonctionnement en constituent une troisième illustration, conduisant déjà certaines DDFIP à une situation de quasi cessation de paiements.**

**Globalement, le manque de reconnaissance des agents et la dégradation des conditions de travail sont le trait commun des restrictions budgétaires.**

Dans une période où l'avenir des agents des finances publiques s'assombrit injustement (Bercy ministère non prioritaire pour l'emploi, poursuite du gel du point d'indice dont la perte de pouvoir d'achat est de 13 % depuis 2000, .), la réelle reconnaissance de leur technicité et de leurs qualifications passe dans un premier temps par le respect des engagements du Ministre.

**Dans un deuxième temps, c'est bien l'arrêt des suppressions d'emplois qu'il doit décider.**

Concernant cette CAP, la CGT Finances Publiques réaffirme son attachement à la défense et au renforcement du statut général des fonctionnaires, à la reconnaissance des qualifications dans le déroulement de carrière en facilitant la promotion interne dans un cadre de droits et garanties fortes inscrits dans les statuts particuliers.

La CGT Finances Publiques revendique un déroulement de carrière, pour les agents, au sein d'une seule et unique grille indiciaire pour chaque corps. En effet pour les personnels d'un même corps ayant les mêmes fonctions, définies dans un même statut particulier, les grades actuels ne trouvent aucune justification.

La CGT Finances Publiques condamne les contraintes budgétaires qui limitent le nombre de promus et empêchent nos collègues d'accéder à l'indice terminal du dernier grade avant leur retraite.

**Elle revendique la promotion des agents au grade supérieur dès qu'ils remplissent les conditions statutaires requises, assurant le droit légitime de tout agent à un déroulement de carrière digne de ce nom.**

***Les élu(e)s CGT FP des Hautes Pyrénées***